



FERS & MÉTAUX
DE LA MEUSE
NEGOCE & RECYCLAGE

LIGUE
FFVoile
Grand Est



Avis de Course



FERS & MÉTAUX de la MEUSE

Le dimanche 29 août 2021

ORGANISATEUR

- La SOCIÉTÉ NAUTIQUE de MADINE
Contact : Huguette KREUZER - Tél. : 06.60.35.33.83
email : huguette.kreuzer@orange.fr



REGLES APPLICABLES

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024, (RCV)
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Le règlement OSIRIS Habitables pour Voiliers Habitables et les règles des classes concernées, pour les régates en solitaire ou en équipage
- Le présent Avis de Course
- Les instructions de Course et les annexes



CLASSES ADMISES



La « Régate ADAM LOISIRS » est ouverte :

- aux classes "Micros" (croiseurs - régates et protos) "Voiliers Habitables", classes A-B-C-D-R et L du HN / OSIRIS Habitables,
- à tous les bateaux des classes ou groupes de classement suivants : 470, Laser Radial, Laser Standard, Optimist, Intersérie Dériveur (IND), Intersérie Quillard de Sport (INQ), Multicoques.
- à tous les compétiteurs sans restrictions d'âges et de nationalité.

Supports non concernés par la régate : les planches à voile, les kitesurfs et les voiliers radio commandés.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront enregistrées au Club House (à côté de la Capitainerie du Port de Nonsard) le :

dimanche 29 août 2021 de 09 h 30 à 10 h 30.

Les instructions de course et leurs annexes seront disponibles au moment l'inscription.

L'inscription est gratuite pour tous les adhérents à la SNM, ainsi que pour les compétiteurs licenciés dans un club du Grand Est. Pour les non adhérents, une participation aux frais de 5 € par bateau sera demandée à l'inscription.

Tous les concurrents, y compris les membres des équipages, devront être en possession de :

- de leur licence Club FFVoile 2021 mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou mention « adhésion » ou « pratique », accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- d'une autorisation parentale pour les mineurs.

et devront pouvoir justifier d'un certificat de jauge (*de conformité*) à jour pour le bateau inscrit.

Dans le cas contraire les concurrents concernés, devront formuler une demande de licence annuelle (*ou journalière*) au plus tard le samedi 28 août 2021, par mail à Huguette KREUZER et le paiement devra être régularisé au plus tard sur place à l'inscription. *Attention : pour des raisons pratiques, il n'est pas toujours possible d'établir une licence sur place le dimanche !*

ATTENTION – Nouvelle Réglementation liée au contexte sanitaire :

La Loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise et son décret d'application du 7 août sont venus étendre l'application du Pass Sanitaire pour les activités sportives et de loisirs.

Le Pass Sanitaire s'applique à tous les participants pour l'ensemble des régates et événements nautiques soumis à une procédure de déclaration. Les personnes mineures ne sont, pour le moment, pas concernées.

Seuls les compétiteurs en possession de leur Pass Sanitaire pourront donc être autorisés à participer à la régata.

PROGRAMME

Dimanche 29 août 2021 :

- 11 h 00 : Signal d'avertissement de la 1^{ère} course.
- 4 courses maximum
- 15 h 00 : Heure limite du dernier signal d'avertissement.
- 17 h 30 : Proclamation des résultats devant le Club House de Nonsard.

CLASSEMENT

- Classement en temps compensé, formule Osiris Habitable 2021 pour les bateaux concernés.
- Classement en Intersérie Voile Légère (INVL) pour les autres bateaux.
- Nombre de courses maximum : 4 – Aucune course retirée
- Nombre de courses pour que la compétition soit validée : 1

NIVEAU DE LA COMPETITION : Régata de Ligue Grade **5B : OSIRIS** – Grade **5C : INVL**

TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront choisis par le Président du Comité de Course (*Voir annexe de course*)

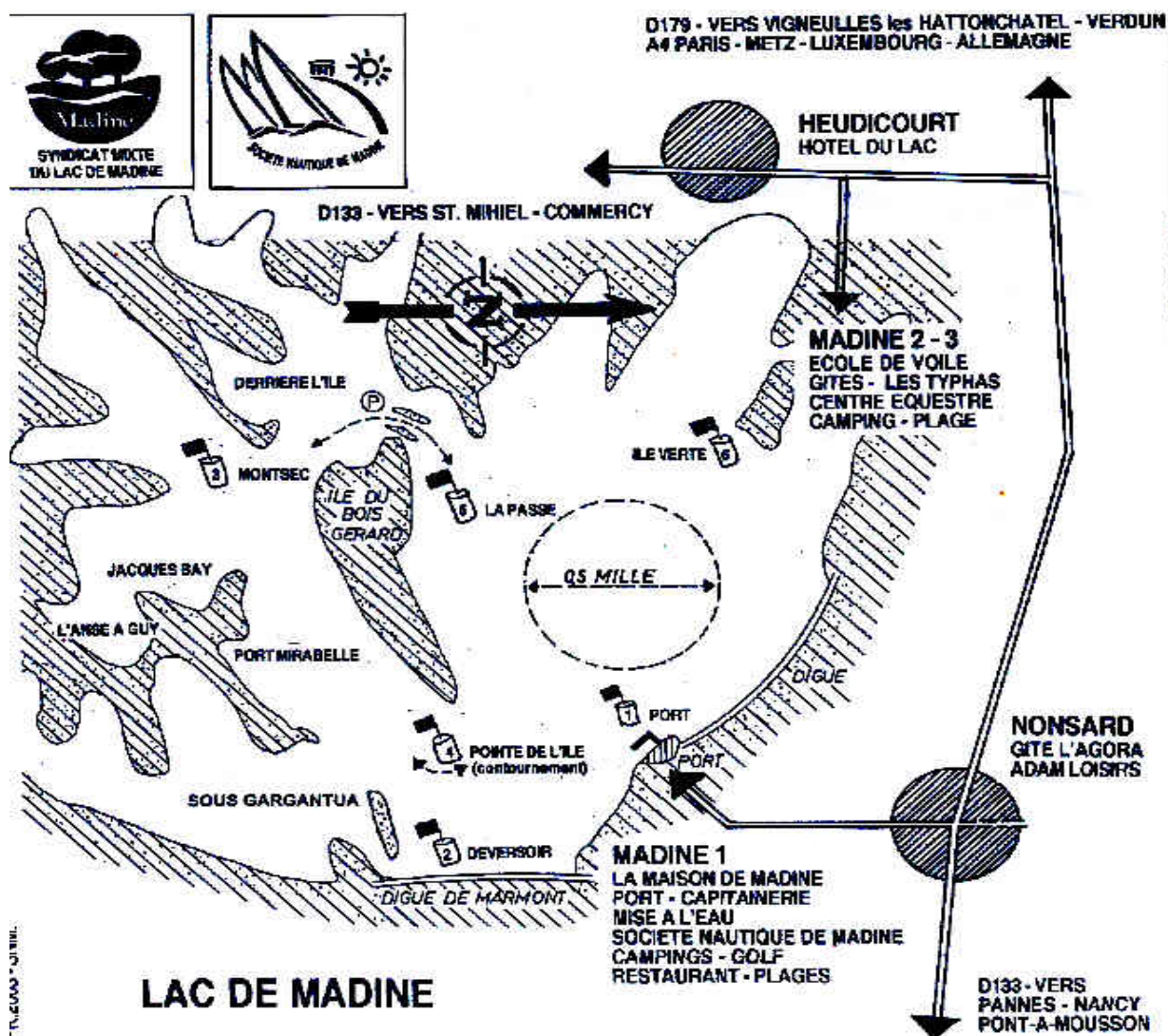
COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

DECISION de COURIR :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (*matériel et/ou corporel*).

PLAN d'ACCES et du SITE :



HEBERGEMENT :

- Centre d'Hébergement LES TYPHAS Madine Accueil - Tél. 03.29.89.32.50 (16 gîtes à côté du plan d'eau)
- GITE AGORA 2 - 55210 à NONSARD - Tél. 03.29.90.05.05 (proximité immédiate du plan d'eau)
- GITE du HOLIT 14 rue de Champagne 54470 PANNES - Tél. 03.83.81.99.71 - Mail : heymelot@hotmail.com
- HOTEL DE MADINE - 55 - HEUDICOURT - Tél. 03.29.89.34.80 - hotel.lac.madine@wanadoo.fr
- CAMPING et EMBLEMES CAMPING-CAR - Madine Accueil - Tél. 03.29.89.32.50
- Les Chambres de la Fontaine 55300 BUXIERES sous les Côtes (à 5 mn du Lac de Madine) - Tél. 03.29.90.64.16 - P. 06.45.08.58.27 - Mail : denis@chambres-madinemeuse.fr